

**RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON,
POINTE-À-LA-CROIX, LE MARDI 14 FÉVRIER 2017, 19 H 30**

Étaient présents :

M. Guy Gallant, préfet et maire de St-Alexis-de-Matapédia
M. Richard St-Laurent, préfet suppléant et maire de Nouvelle
M. Jean-Paul Audy, maire de Pointe-à-la-Croix
M. François Boulay, maire de Ristigouche Sud-Est
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, représentante de St-Alexis-de-Matapédia
M. Rémi Gallant, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Denis Henry, maire de Carleton-sur-Mer
M. Luc Lagacé, maire de Matapédia
M. Christian Leblanc, maire de Maria
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présent :

M. Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 23 novembre 2016;**
- 3. Programmes SHQ :**
 - 3.1 Programme RénoRégion :
 - 3.1.1 Programmation 2016-2017 (128,000 \$);
- 4. Soutien à l'amélioration des milieux de vie :**
 - 4.1 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPSAMV) :
 - 4.1.1 Recommandations de projets :
 - 4.1.1.1 Adoption;
 - 4.1.2 Programme de financement :
 - 4.1.2.1 Modifications :
 - 4.1.2.1.1 Adoption;
 - 4.2 Fonds « Partenariat + - Milieux de vie » :
 - 4.2.1 Adoption des modalités d'application;
 - 4.2.2 Demande de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs;
 - 4.2.3 Demande du groupe Action tourisme Baie-des-Chaleurs;
- 5. Soutien aux entreprises :**
 - 5.1 Politique d'investissement « Commerce de détail & Restauration »;
 - 5.2 Dépôt des projets acceptés du comité d'investissement;

6. Mesure de soutien au travail autonome (STA) :

- 6.1 Protocole d'entente Emploi-Québec – MRC Avignon :
- 6.1.1 Autorisation de signature;

7. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) :

- 7.1 Ristourne MMQ;

8. Aménagement du territoire :

- 8.1 Avis en fonction de la L.A.U. :
 - 8.1.1 Certificat de conformité :
 - 8.1.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer :
 - 8.1.1.1.1 Règlement # 2016-283;
- 8.2 Avis en fonction de la LPTAA :
 - 8.2.1 Recommandation en fonction de l'article 58.4 LPTAA :
 - 8.2.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer :
 - 8.2.1.1.1 CPTAQ – Demande de lotissement, d'aliénation et d'usage autre que l'agriculture (prolongement de la rue Bernier, lot 3 548 031) – Dossier # 414602;
- 8.3 RCI sur l'abattage d'arbres sur les forêts privées du territoire de la MRC d'Avignon :
 - 8.3.1 Modification :
 - 8.3.1.1 MAMOT – Avis d'entrée en vigueur :
 - 8.3.1.1.1 Conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
- 8.4 Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) :
 - 8.4.1 Demande à portée collective – LPTAA – Article 59 :
 - 8.4.1.1 Suspension de traitement des demandes à portée collective :
 - 8.4.1.1.1 Position de la MRC d'Avignon;
- 8.5 Règlement # 2017-001 modifiant le RCI 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon :
 - 8.5.1 Avis de motion;
- 8.6 Schéma d'aménagement et de développement (SAD) :
 - 8.6.1 Modification :
 - 8.6.1.1 Règlement # 2016-006 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon concernant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du Saint-Laurent :
 - 8.6.1.1.1 Entrée en vigueur;
- 8.7 Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire :
 - 8.7.1 Périmètres d'urbanisation :
 - 8.7.1.1 Position de la MRC d'Avignon;

- 8.7.2 « Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire »;
- 8.8 Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) :
 - 8.8.1 Protection des sources d'eau potable :
 - 8.8.1.1 MRC de Minganie :
 - 8.8.1.1.1 Demande d'appui;
- 9. Plan de communication :**
 - 9.1 Adoption;
- 10. Démarche en développement social (DS) 2017 :**
 - 10.1 Grandes étapes :
 - 10.1.1 Adoption;
- 11. Matières résiduelles :**
 - 11.1 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Avignon-Bonaventure :
 - 11.1.1 Entrée en vigueur – 26 janvier 2017;
- 12. Fondation à l'entrepreneuriat (FDE) :**
 - 12.1 Le réseau M – Mentorat pour entrepreneurs :
 - 12.1.1 Entente de partenariat – Mentorat pour entrepreneurs :
 - 12.1.1.1 Autorisation de signature;
- 13. Dossier éolien :**
 - 13.1 Fonds d'engagement social Invenergy :
 - 13.1.1 Recommandations du comité d'analyse (16 janvier 2017);
 - 13.2 Fonds d'engagement social Innergex :
 - 13.2.1 Modalités;
- 14. Prévisions budgétaires 2017 :**
 - 14.1 Écritures de régularisation :
 - 14.1.1 Modification aux prévisions budgétaires 2017;
 - 14.1.2 Création du fonds « Relève-Entreprise – Commerce de détail & Restauration »;
- 15. Gouvernance de proximité :**
 - 15.1 Projet de loi 122;
- 16. Université du Québec à Rimouski (UQAR) :**
 - 16.1 Présentation du bilan des actions entreprises de 2011 à 2016 par l'UQAR en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;
- 17. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) :**

17.1 Tournée régionale d'échanges entre les élus municipaux et gouvernementaux :

17.1.1 Délégation de la MRC d'Avignon;

18. Droit de perception de redevances auprès des exploitants du secteur forêt – chemins municipaux :

18.1 MRC d'Abitibi :

18.1.1 Résolution A6-167-12-2016;

19. Transport interurbain :

19.1 Programme de développement du transport collectif – Volet II :

19.1.1 Amélioration des services de transport par autocar sur les trajets entre Rimouski et Gaspé ainsi qu'entre Rimouski et Grande-Rivière :

19.1.1.1 Protocole d'entente MTMDET et MRC Avignon :

19.1.1.1.1 Autorisation de signature;

20. Fédération québécoise des municipalités :

20.1 Coalition américaine du bois d'œuvre :

20.1.1 Mobilisation :

20.1.1.1 Suivi du dossier;

21. Rapports financiers MRC :

21.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS » :

21.1.1 Adoption des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2016;

22. Politique de facturation des services rendus aux municipalités locales de la MRC d'Avignon :

22.1 Adoption;

23. Sécurité publique :

23.1 Comité de sécurité publique (CSP) des MRC d'Avignon et de Bonaventure :

23.1.1 Demande de répartition équitable des centres de services MRC dans les régions Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (résolution # 2016-11-01) :

23.1.1.1 Suivi du dossier;

23.2 Relations entre autochtones et les services policiers au Québec – Demande pour la tenue d'une enquête judiciaire provinciale :

23.2.1 MRC de Témiscamingue :

23.2.1.1 Résolution # 11-16-369;

24. Technocentre TIC Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

24.1 Relance de la stratégie numérique Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

24.1.1 Suivi du dossier;

25. Règlement # 2016-007 fixant la rémunération des membres du conseil des maires de la MRC d'Avignon :

25.1 Adoption;

26. Ressources humaines :

26.1 Groupe SCE :

26.1.1 Proposition de services;

26.2 Description des tâches des employés(es) de la MRC :

26.2.1 Adoption;

27. Sécurité incendie :

27.1 Formation des pompiers volontaires :

27.1.1 Gestionnaire de formation :

27.1.1.1 Du Cœur Aux Soins;

28. Planification stratégique :

28.1 Révision :

28.1.1 Éléments d'orientation :

28.1.1.1 Rencontre avec Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement;

29. Période de questions;

30. Rencontres avec les ministères du gouvernement du Québec;

31. Élection au poste de préfet;

32. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2017-02-14-202

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DU 23 NOVEMBRE 2016

CM-2017-02-14-203

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé
et résolu unanimement

d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 23 novembre 2016.

3. PROGRAMMES SHQ

3.1 Programme RénoRégion

3.1.1 Programmation 2016-2017 (138,000 \$)

Document déposé :

SHQ. Programme RénoRégion. Programmation 2016-2017. Lettre du 8 décembre 2016.

4. SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE

4.1 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPSAMV)

4.1.1 Recommandations de projets

4.1.1.1 Adoption

Document déposé :

MRC AVIGNON. FSPSAMV. Recommandations à adopter au conseil des maires du 14 février 2017. 14 février 2017. 1 page.

Résolution numéro CM-2017-02-14-204 concernant l'adoption des recommandations dans le cadre du FSPSAMV

CONSIDÉRANT les recommandations à adopter à la réunion du conseil des maires du 14 février 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Paul Audy
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-204

d'adopter les recommandations suivantes :

No	Nom du projet	Promoteur	Montant FDT 2017	Montant FDT 2018
C-778	Partenariat territorial CALQ-MRC GÎM – année 2018-2019 (an 2 de l'entente)	Conseil des arts et des lettres du Québec	10,000 \$	-
C-778	Partenariat territorial CALQ-MRC GÎM – année 2018-2019 (an 3 de l'entente)	Conseil des arts et des lettres du Québec	-	10,000 \$
C-780	Étude de faisabilité – Agent de revitalisation pour les communautés anglophones de la MRC d'Avignon	Comité d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC)	4,895.70 \$	-

ORIGINAUX :

Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

4.1.2 Programme de financement

4.1.2.1 Modifications

4.1.2.1.1 Adoption

Document déposé :

*📖 MRC AVIGNON. FSPSAMV.
Programme de financement
2017. 14 février 2017. 22 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-205 concernant la modification du programme de financement du FSPSAMV

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le programme de financement du FSPSAMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon adopte les modifications proposées au programme de financement du FSPSAMV dans la version déposée au 14 février 2017.

ORIGINAUX :

Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural
Mme Francine Rivière, technicienne en administration

4.2 Fonds « Partenariat + - Milieux de vie »

4.2.1 Adoption des modalités d'application

Documents déposés :

CM-2017-02-14-205

📖 MRC AVIGNON. PSPSAMV. Extrait du procès-verbal de la réunion de travail du conseil des maires du 1^{er} février 2017. 1 page.

📖 MRC AVIGNON. PSPSAMV. Partenariat-MRC. Documentation. 25 janvier 2017. 12 pages.

Résolution numéro CM-2017-02-14-206 concernant l'adoption des modalités d'application du Fonds « Partenariat + - Milieux de vie »

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'adopter des modalités d'application du Fonds « Partenariat + - Milieux de vie »;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-206

Que les modalités d'application du Fonds « Partenariat + - Milieux de vie » soient les suivantes :

- 1) Un « partenaire » n'est pas un « évènement »;
- 2) Un « partenaire » doit couvrir le territoire de la MRC d'Avignon;
- 3) Un « partenaire » doit avoir la capacité de livrer un mandat précis déterminé par la MRC d'Avignon;
- 4) La mission et les objectifs du « partenaire » doivent s'arrimer avec les stratégies et les axes de développement de la MRC d'Avignon;
- 5) L'attribution des montants relève exclusivement de la pleine et complète discrétion du conseil des maires.

ORIGINAUX :

Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural
M. Mathieu Lapointe, agent de développement et responsable des communications
Mme Francine Rivière, technicienne en administration

4.2.2 Demande de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs

Résolution numéro CM-2017-02-14-207 concernant une demande de financement d'un montant de 15,000 \$ supplémentaires de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs (CCBDC) dans le cadre de l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT la demande d'un montant de 15,000 \$ supplémentaires de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs dans le cadre de l'amélioration des milieux de vie;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-02-14-207

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon accorde en 2017 un montant de 15,000 \$ supplémentaires sur la base des exigences suivantes :

- 1) La CCBDC doit déployer tous les efforts afin de maintenir en opération le bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix;
- 2) La CCBDC doit déployer tous les efforts requis afin d'augmenter sa présence et son membership dans l'ouest du territoire de la MRC d'Avignon;
- 3) La CCBDC doit promouvoir le maximum d'activités (déjeuners, événements, etc.) dans l'ensemble de la MRC d'Avignon;
- 4) La CCBDC devra déposer à la MRC d'Avignon un dossier complet de reddition de compte en regard des éléments (1), (2) et (3).

Le montant de 15,000 \$ supplémentaires est accordé pour 2017 seulement. Il ne présume pas la participation de la MRC d'Avignon pour une ou des années subséquentes.

ORIGINAL : CCBDC, M. Maurice Quesnel, directeur général

C. C.

Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural
M. Mathieu Lapointe, agent de développement et responsable des communications
Mme Francine Rivière, technicienne en administration

4.2.3 Demande du groupe Action tourisme Baie-des-Chaleurs

Résolution numéro CM-2017-02-14-208 concernant une demande de financement de 10,000 \$ supplémentaires de Tourisme Baie-des-Chaleurs (TBDC) dans le cadre de l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT la demande de 10,000 \$ supplémentaires de Tourisme Baie-des-Chaleurs dans le cadre de l'amélioration des milieux de vie;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-208

Que la MRC d'Avignon accorde le montant de 10,000 \$ supplémentaires pour 2017 sur la base des exigences suivantes :

- 1) TBDC doit démontrer à la MRC qu'il a toutes les confirmations de tous les partenaires ciblés relatifs au montage financier du projet exposé au conseil des maires en 2016;
- 2) TBDC doit couvrir tout le territoire de la MRC d'Avignon en incluant dans ses actions l'ouest de la MRC d'Avignon;
- 3) TBDC devra déposer à la MRC d'Avignon un dossier complet de reddition de compte en regard des éléments (1) et (2).

Le montant de 10,000 \$ supplémentaires est accordé pour 2017 seulement. Il ne présume pas de la participation de la MRC d'Avignon pour une ou des années subséquentes.

ORIGINAL : TBDC, Mme Nicole Allard


C. C.

**Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural
M. Mathieu Lapointe, agent de développement et responsable des communications
Mme Francine Rivière, technicienne en administration**

5. SOUTIEN AUX ENTREPRISES

5.1 Politique d'investissement « Commerce de détail & Restauration »

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Fonds de relève d'entreprise « Commerce de détail & Restauration ». 14 février 2017. 2 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-209 concernant l'adoption d'une politique sur le Fonds de relève « Commerce de détail & Restauration »

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-209


d'adopter la politique sur le Fonds de relève « Commerce de détail & Restauration ».

ORIGINAUX :

Mme Francine Rivière, technicienne en administration
Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises

5.2 Dépôt des projets acceptés du comité d'investissement

Document déposé :

 MRC AVIGNON. Projets acceptés par le comité d'investissement commun en 2016. 14 février 2017. 3 pages.

6. MESURE DE SOUTIEN AUTONOME (STA)

6.1 Protocole d'entente Emploi-Québec – MRC Avignon

6.1.1 Autorisation de signature

Résolution numéro CM-2017-02-14-210 concernant l'autorisation de signature du protocole d'entente « Mesure de soutien au travail autonome » (STA) avec Emploi-Québec

CONSIDÉRANT le protocole d'entente « Mesure de soutien au travail autonome » (STA) avec Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-02-14-210

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon :

- 1) Autorise le préfet, M. Guy Gallant et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bernatchez à signer le protocole d'entente de « Mesure de soutien au travail autonome » (STA) avec Emploi-Québec;
- 2) Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bernatchez et/ou la technicienne en administration, Mme Francine Rivière à signer tous autres documents relatifs à l'entente STA.


ORIGINAUX :

Mme Francine Rivière, technicienne en administration
Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises

7. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

7.1 Ristourne MMQ

Document déposé :

 *MMQ. Ristourne MMQ. Correspondance du 26 janvier 2017.
2 pages.*

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE


8.1 Avis en fonction de la L.A.U.

8.1.1 Certificat de conformité

8.1.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer

8.1.1.1.1 Règlement # 2016-283

Document déposé :

 *VILLE DE CARLETON-SUR-MER. Règlement # 2016-283.
7 novembre 2016. Lettre et règlement. 3 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-211 concernant un certificat de conformité à la Ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement # 2016-283

CONSIDÉRANT le règlement # 2016-283 de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-211

Que la MRC d'Avignon délivre un certificat de conformité à la Ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement # 2016-283 sur les P.I.I.A. pour la rue Jean-Paul Guité concernant le nombre de chambres par unité de logement.

ORIGINAL : Ville de Carleton-sur-Mer,
M. Danick Boulay, directeur général


8.2 Avis en fonction de la LPTAA

8.2.1 Recommandation en fonction de l'article 58.4 LPTAA

8.2.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer

8.2.1.1.1 CPTAQ – Demande de lotissement, d'aliénation et d'usage autre que l'agriculture (prolongement de la rue Bernier, lot 3 548 031) – Dossier # 414602

Document déposé :

 *CPTAQ. Dossier # 414602. 25 janvier 2017. 11 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-212 concernant la recommandation de la MRC d'Avignon relativement au dossier CPTAQ # 414602 - Carleton-sur-Mer – Prolongement de la rue Bernier

CONSIDÉRANT la correspondance du 25 janvier 2017 relativement au dossier CPTAQ # 414602 – Carleton-sur-Mer – Prolongement de la rue Bernier;

CONSIDÉRANT l'article 58.4 LPTAA;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon :

- 1) Émet un avis favorable basé sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité;
- 2) Déclare le dossier conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire.

ORIGINAL : CPTAQ, Mme Sylvie Pelletier, technicienne juridique

C. C. Ville de Carleton-sur-Mer, M. Danick Boulay, directeur général

CM-2017-02-14-212


8.3 RCI sur l'abattage d'arbres sur les forêts privées du territoire de la MRC d'Avignon

8.3.1 Modification

8.3.1.1 MAMOT – Avis d'entrée en vigueur

8.3.1.1.1 Conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

Document déposé :

 *MAMOT (M. MARC CROTEAUX, SOUS-MINISTRE). RCI sur l'abattage d'arbres. Avis d'entrée en vigueur. Lettre du 30 novembre 2016.*


8.4 Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ)


8.4.1 Demande à portée collective – LPTAA – Article 59


8.4.1.1 Suspension de traitement des demandes à portée collective

8.4.1.1.1 Position de la MRC d'Avignon

Documents déposés :

 *CPTAQ. LPTAA – Article 59. Lettre du 21 octobre 2016.*

 *MRC DE COATICOOK. LPTAA – Article 59. Résolution # CM-2016-11-266. 25 novembre 2016. 2 pages.*

 *MRC DE MONTCALM. LPTAA – Article 59. Résolution # 2016-12-9570. 15 décembre 2016. 2 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-213 concernant la suspension des demandes à portée collective – Article 59 - LPTAA

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 21 octobre 2016 de la part de la présidente de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la sus-

pension du traitement des demandes à portée collective;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, une municipalité régionale de comté peut soumettre une demande à la Commission relativement à l'article 59 – LPTAA;

CONSIDÉRANT que l'actuelle suspension des demandes à portée collective lèse les municipalités/villes des MRC du Québec dans leurs perspectives de développement à court et moyen terme;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-02-14-213

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon informe la CPTAQ de sa déception en regard de la suspension de l'étude des demandes à portée collective et lui demande de revoir sa décision dans les meilleurs délais.

ORIGINAL : CPTAQ, Mme Marie-Josée Gouin, présidente

C. C.

**MRC du Québec
Municipalités locales de la MRC
d'Avignon**

8.5 Règlement # 2017-001 modifiant le RCI 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon

8.5.1 Avis de motion

CM-2017-02-14-214

Avis de motion est par la présente donné par M. Luc Lagacé que lors d'une prochaine réunion, il sera présenté un règlement modifiant le RCI 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon.


8.6 Schéma d'aménagement et de développement (SAD)


8.6.1 Modification

8.6.1.1 Règlement # 2016-006 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon concernant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du Saint-Laurent

8.6.1.1.1 Entrée en vigueur

Documents déposés :

 MAMOT. Règlement # 2016-006. Accusé de réception du MAMOT. Lettre du 20 décembre 2016.


 MAMOT. Règlement # 2016-006. Avis d'entrée en vigueur. Lettre du 8 février 2017.


8.7 Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

8.7.1 Périmètres d'urbanisation

8.7.1.1 Position de la MRC d'Avignon

Documents déposés :

 TABLE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS. Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Résolution # TPO-143. 25 novembre 2016.

 MRC DE PAPINEAU. Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Résolution # 2017-01-007. 25 février 2017. 6 pages.

Résolution numéro CM-2017-02-14-215 concernant un appui à la Table des préfets de l'Outaouais relativement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT la résolution # TPO-143 (25 novembre 2016) de la Table des préfets de l'Outaouais et de d'autres MRC au Québec relativement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la Table des préfets de l'Outaouais et d'autres MRC au Québec dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-02-14-215

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon, à l'instar de la Table des préfets de l'Outaouais et d'autres MRC au Québec, demande au gouvernement du Québec d'assouplir la rigidité d'application des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire qui ne tiennent pas compte des spécificités régionales et qui nuisent aux possibilités de développement des régions.


ORIGINAUX :


Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux
Ministre responsable de la région Gaspésie, M. Sébastien Proulx
FQM, M. Richard Lehoux, président
MRC du Québec
Table des préfets Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine,
M. Guy Gallant, président


C. C. Table des préfets de l'Outaouais, Me Véronique Denis


8.7.2 « Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire »










Documents déposés :

 MAMOT. L'activité minière – document d'orientation. 2016. 18 pages.

 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. RPEP. Articles 50 et 51. Date N/D. 1 page.

 MAMOT. Orientations gouvernementales – activité minière. Lettre du 16 janvier 2017. 2 pages.

 MAMOT. Synthèse du processus de soustraction à l'activité minière. Document d'accompagnement. 2016. 4 pages.

-  MAMOT. Format prescrit pour la transmission des fichiers géomatiques pour les territoires incompatibles avec l'activité minière et les suspensions temporaires. Document d'accompagnement. 2016. 8 pages.
-  MAMOT. Aménager à proximité des sites miniers. Document d'accompagnement. 2016. 13 pages.
-  MAMOT. Cheminement d'un projet minier. Document d'accompagnement. 2016. 5 pages.
-  MAMOT. Les travaux d'exploitation minière. Document d'accompagnement. 2016. 6 pages.
-  MAMOT. Les droits miniers au Québec. Document d'accompagnement. 2016. 6 pages.
-  MAMOT. Les travaux d'exploitation minière. Document d'accompagnement. 2016. 4 pages.
-  MAMOT. Les 4 phases du processus de développement minier. Document d'accompagnement. 2016. 4 pages.
-  MAMOT. Les autres lois et règlements qui encadrent l'activité minière et l'exploitation des carrières et sablières. 2016. 7 pages.
-  MAMOT. Les nouvelles dispositions de la Loi sur les mines. Document d'accompagnement. 2016. 5 pages.

Il y a discussion sur le sujet.


8.8 Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

8.8.1 Protection des sources d'eau potable

8.8.1.1 MRC de Minganie

8.8.1.1.1 Demande d'appui

Document déposé :

-  MRC DE MINGANIE. Protection des sources d'eau potable. Documentation. 19 janvier 2017. 19 pages.

Résolution numéro CM-2017-02-14-216 concernant une demande commune du monde municipal de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

CONSIDÉRANT la résolution # 006-17 (18 janvier 2017) de la MRC de Minganie relativement à une demande commune du monde municipal de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de Minganie dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon demande à ses municipalités locales d'adopter le projet de règlement élaboré par le Collectif scientifique afin qu'aucun développement ne soit possible sans eau potable.

Que les règlements adoptés soient acheminés au comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP (aux soins de : Richard E. Langelier, 6566, rue Drolet, Montréal (Québec), H2S 2S8 ou par courriel à richard.langelier2@sympatico.ca) qui le fera parvenir au MDDELCC qui, en vertu de la L.Q.E., devra disposer de la demande formulée par les municipalités participantes à cette démarche commune du monde municipal.

ORIGINAUX + dossier MRC de Minganie : Municipalités locales de la MRC d'Avignon

C. C.


MRC de Minganie, M. Luc Noël, préfet
MRC du Québec

CM-2017-02-14-216

9. PLAN DE COMMUNICATION

9.1 Adoption

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Plan de communication. Janvier 2017.
11 pages.*

**Résolution numéro CM-2017-02-14-217 concernant l'adoption
du Plan de communication (2017) de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan de communication (2017) de la
MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-217

Que la MRC d'Avignon adopte le Plan de communication (2017) de
la MRC d'Avignon.


**ORIGINAL : M. Mathieu Lapointe, agent de développement et responsable
des communications**

10. DÉMARCHE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DS) 2017

10.1 Grandes étapes

10.1.1 Adoption

Document déposé :

 *MRC D'AVIGNON. Démarche de réflexion en dévelop-
pement social (DS) 2017. 2017. 1 page.*

**Résolution numéro 2017-02-14-218 concernant la Dé-
marche de réflexion en développement social (DS) 2017**

CONSIDÉRANT le dépôt des grandes étapes de la Dé-
marche de réflexion en développement social (DS) 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-218

Que la MRC d'Avignon adopte les grandes étapes de la
Démarche de réflexion en développement social (DS)
2017.


ORIGINAL : M. Mathieu Lapointe, agent de développement et responsable des communications


11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.1 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Avignon-Bonaventure

11.1.1 Entrée en vigueur – 26 janvier 2017

Documents déposés :

 *MINISTRE MDDELCC (M. DAVID HEURTEL). PGMR Avignon – Bonaventure – Entrée en vigueur (MRC Avignon). Lettre du 18 janvier 2017.*

 *MINISTRE MDDELCC (M. DAVID HEURTEL). PGMR Avignon – Bonaventure – Entrée en vigueur (MRC Bonaventure). Lettre du 18 janvier 2017.*


12. FONDATION À L'ENTREPRENEURIAT (FDE)


12.1 Le réseau M – Mentorat pour entrepreneurs

12.1.1 Entente de partenariat – Mentorat pour entrepreneurs

12.1.1.1 Autorisation de signature

Documents déposés :

 *FDE. Réseau M – Mentorat pour entrepreneurs. Information. 2016. 7 pages.*

 *FDE. Réseau M – Mentorat pour entrepreneurs. Entente de partenariat – Mentorat pour entrepreneurs. 2016. 15 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-219 concernant l'autorisation de signature de l'entente de partenariat « Mentorat pour entrepreneurs » du Réseau M entre la MRC d'Avignon et la Fondation de l'entrepreneurship

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat « Mentorat pour entrepreneurs » du Réseau M entre la MRC d'Avignon et la Fondation de l'entrepreneurship;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-219

d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente « Mentorat pour entrepreneurs » du Réseau M entre la MRC d'Avignon et la Fondation de l'entrepreneurship.

ORIGINAL + protocole : Fondation de l'entrepreneurship, M. Pierre Duhamel, directeur général

13. DOSSIER ÉOLIEN

13.1 Fonds d'engagement Invenergy

13.1.1 Recommandations du comité d'analyse du 16 janvier 2017

Résolution numéro CM-2017-02-14-220 concernant les recommandations du comité d'analyse (16 janvier 2017) relativement au Fonds d'engagement social éolien Invenergy

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse (16 janvier 2017) relativement au Fonds d'engagement social éolien Invenergy;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-220

d'adopter les recommandations suivantes :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de Nouvelle	Disco sur glace	200 \$
Journal communautaire Tam-Tam	Campagne de financement	700 \$
Club de soccer les Cougars	Activité de soccer après l'école	500 \$
Association de hockey mineur de Carleton	Développement jeunes hockeyeurs catégorie Novice	500 \$
Loisirs Avignon Centre	Festival de l'Éperlan	500 \$
Municipalité de Nouvelle	Carnaval d'hiver	700 \$
Club motoneige Mont Arctique	Programmation d'hiver	700 \$
Club 50 ans et plus de Pointe-à-la-Garde	Cabane à sucre 50 ans et plus	400 \$
Municipalité de Nouvelle	Journée pré-novice	500 \$
OTJ St-Alexis	Carnaval d'hiver (publicité)	100 \$
URLS GÎM	Secondaire en spectacle (publicité)	100 \$


CJE Avignon – Bona-venture	Je mijote ma santé!	700 \$
----------------------------	---------------------	--------

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

13.2 Fonds d'engagement social Innergex

13.2.1 Modalités

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Propositions Fonds Innergex. 14 février 2017. 4 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-221 concernant les modalités du Fonds d'engagement social Innergex

CONSIDÉRANT le dépôt du document « Programme de financement Fonds Innergex (26 janvier 2017) »;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay
et résolu unanimement

d'adopter le document déposé.

ORIGINAL + document : M. Luc Leblanc, Innergex

C. C. Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

CM-2017-02-14-221

14. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

14.1 Écritures de régularisation

14.1.1 Modification aux prévisions budgétaires 2017

Résolution numéro CM-2017-02-14-222 afin de tenir compte d'une modification aux prévisions budgétaires 2017

CONSIDÉRANT le dépôt du budget 2017 (23 novembre 2016);

CONSIDÉRANT la rencontre du comité de travail sur le budget (9 décembre 2016);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-222

Que le montant de l'excédent de fonctionnement non affecté passe de 125,436 \$ à 116,752 \$.

Que le budget total passe de 4,846,110 \$ à 4,837,426 \$.

ORIGINAL : Mme Hélène Forest, LBA

14.1.2 Création du « Fonds Relève-Entreprise – Commerce & Restauration »

Résolution numéro CM-2017-02-14-223 concernant la création du « Fonds Relève-Entreprise – Commerce de détail & Restauration »

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de créer un « Fonds Relève-Entreprise – Commerce de détail & Restauration »;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-223


De transférer un montant de 25,000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de créer un excédent de fonctionnement affecté « Relève-Entreprise – Commerce de détail & Restauration ».


ORIGINAL : Mme Hélène Forest, LBA


15. GOVERNANCE DE PROXIMITÉ

15.1 Projet de loi 122

Documents déposés :

 ADMQ. *Projet de loi 122 : quels impacts sur le travail des directeurs généraux?* 7 décembre 2016. 1 page.


 ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi 122*. 2016. Courriel ADGMRCQ et lettre du projet de loi. 80 pages.


 MAMOT. *Redéfinition des relations Québec-Municipalités – Les municipalités officiellement reconnues comme gouvernement de proximité*. 2016. Courriel et document. 15 pages.


16. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

16.1 Présentation du bilan des actions entreprises de 2011 à 2016 par l'UQAR en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

Documents déposés :

 UQAR. Bilan des actions GÎM 2011-2016. Lettre du 30 janvier 2017. 1 page.

 UQAR. Bilan des actions GÎM 2011-2016. Sommaire. 21 janvier 2017. 2 pages.

 UQAR. Implication de l'UQAR en GÎM – Bilan des activités. Automne 2016. 29 pages.


17. FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)


17.1 Tournée régionale d'échanges entre les élus municipaux et gouvernementaux


17.1.1 Délégation de la MRC d'Avignon

Documents déposés :

 MAMOT. FARR. Correspondance du 21 décembre 2016. 20 pages.

 MAMOT. Bilan de la mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 au sein de l'administration - Année 2012-2013-2014. 31 pages.

 MAMOT. Bilan de la mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 au sein de l'administration - Année 2013-2014-2015. 43 pages.

 MAMOT. Bilan de la mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 au sein de l'administration – Année 2014-2015-2016. 52 pages.

Résolution numéro CM-2017-02-14-224 concernant la délégation de la MRC d'Avignon relativement à la tournée régionale d'échanges dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

Que la délégation de la MRC d'Avignon relativement à la tournée régionale d'échanges dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) soit composée des élus suivants :

M. Guy Gallant, préfet
M. Denis Henry, Carleton-sur-Mer
M. Richard St-Laurent, Nouvelle

18. DROIT DE PERCEPTION DE REDEVANCES AUPRÈS DES EXPLOITANTS DU SECTEUR FORÊT – CHEMINS MUNICIPAUX

18.1 MRC d'Abitibi

18.1.1 Résolution A6-167-12-2016

Document déposé :

📖 MRC D'ABITIBI. Droit de perception de redevances auprès des exploitants du secteur forêt – chemins municipaux. Résolution # A6-167-12-2016. 14 décembre 2016. 2 pages.

Résolution numéro CM-2017-02-14-225 concernant un appui à la MRC d'Abitibi relativement au droit de perception de redevances auprès des exploitants du secteur forêt – chemins municipaux

CONSIDÉRANT la résolution # AG-167-12-2016 (14 décembre 2016) de la MRC d'Abitibi relativement au droit de perception des redevances auprès des exploitants du secteur forêt - chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC d'Abitibi dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-225

Que la MRC d'Avignon appuie la MRC d'Abitibi dans sa démarche à l'effet de demander la mise en place d'un règlement similaire à celui des droits imposés aux exploitants de carrières et de sablières et de l'appliquer aux parties impliquées dans la planification et l'exploitation forestière (Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, etc.)

ORIGINAUX + résolution :

Ministre MAMOT, M. Martin Coiteux
Ministre MFFP, M. Luc Blanchette
FQM, M. Richard Lehoux, président

C. C. MRC d'Abitibi, Mme Josée Couillard, directrice générale
interimaire et secrétaire-trésorière

19. TRANSPORT INTERURBAIN

19.1 Programme de développement du transport collectif – Volet II

19.1.1 Amélioration des services de transport autocar sur les trajets entre Rimouski et Gaspé ainsi qu'entre Rimouski et Grande-Rivière

19.1.1.1 Protocole d'entente MTMDET et MRC Avignon

19.1.1.1.1 Autorisation de signature

Documents déposés :

📖 RÉGÎM. Entente – transport interurbain. Courriel du 12 janvier 2017. 2 pages.

📖 MINISTRE MTMDET (M. LAURENT LESSARD). Entente sectorielle de développement. 5 janvier 2017. Lettre et document. 7 pages.

📖 MRC AVIGNON. Entente de transport interurbain avec Kéolis. Résolution # CM-2016-06-07-081. 7 juin 2016. 3 pages.

Résolution numéro CM-2017-02-14-226 concernant l'autorisation de signature de l'entente sectorielle de développement relativement au transport interurbain par autobus dans la région de la Gaspésie

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle de développement relativement au transport interurbain par autobus dans la région de la Gaspésie (janvier 2017)

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-226

Que la MRC d'Avignon autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente sectorielle de développement relativement au transport interurbain par autobus dans la région de la Gaspésie.

ORIGINAL : RÉGÎM, M. Antoine Audet,
directeur général et secrétaire-trésorier


20. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS


20.1 Coalition américaine du bois d'oeuvre

20.1.1 Mobilisation

20.1.1.1 Suivi du dossier

Documents déposés :

 FQM. *Bois d'oeuvre – Mobilisation. Courriel du 19 décembre 2016. 3 pages.*

 GALLANT, GUY (PRÉFET). *Bois d'oeuvre – Mobilisation. 2 lettres aux ministres fédéraux concernés. 6 pages.*

21. RAPPORTS FINANCIERS MRC

21.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS »

21.1.1 Adoption des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2016

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-227

d'adopter les déboursés pour les mois de novembre et décembre 2016.

22. POLITIQUE DE FACTURATION DES SERVICES RENDUS AUX MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC D'AVIGNON

22.1 Adoption

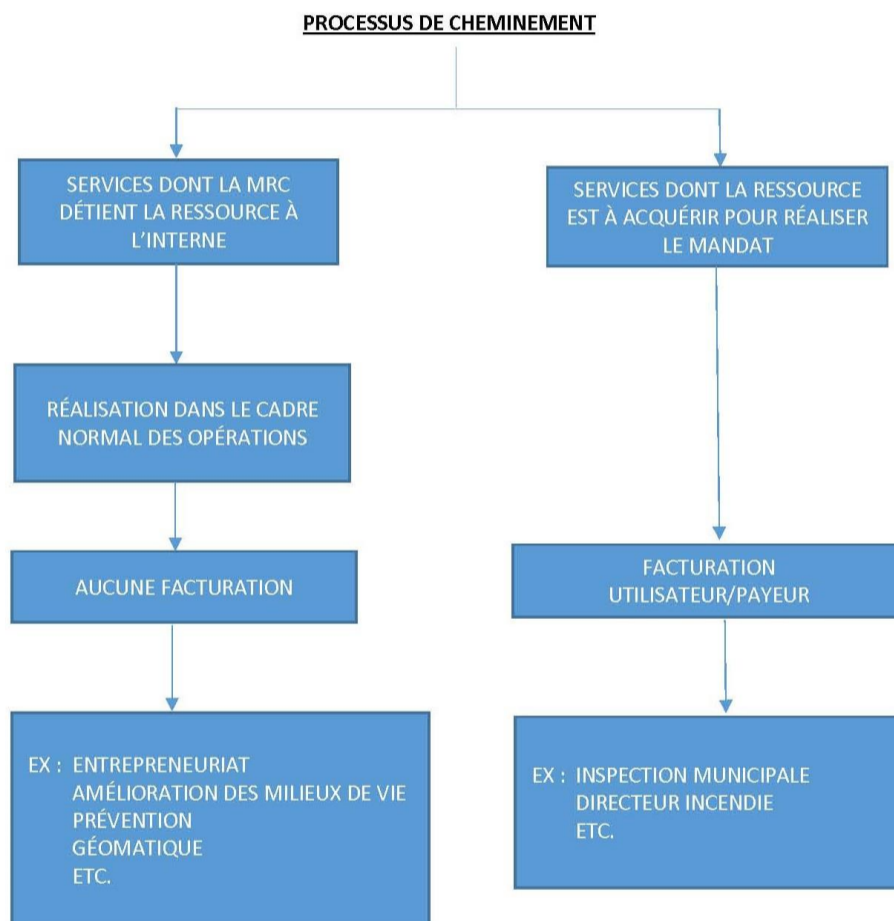
Document déposé :

MRC d'Avignon. Politique de facturation des services rendus aux municipalités locales de la MRC d'Avignon – Processus de cheminement, 14 février 2017. 1 page.

CM-2017-02-14-228

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

**POLITIQUE DE FACTURATION DES SERVICES RENDUS
AUX MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC D'AVIGNON**



14 février 2017


23. SÉCURITÉ PUBLIQUE


23.1 Comité de sécurité publique (CSP) des MRC d'Avignon et de Bonaventure


23.1.1 Demande de répartition équitable des centres de services MRC dans les régions Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (résolution # 2016-11-01)

23.1.1.1 Suivi du dossier

Documents déposés :

 *CSP AVIGNON-BONAVENTURE. Résolution # CSP 2016-11-01. 9 novembre 2016. 1 page.*

 *GALLANT, GUY (PRÉFET). Résolution # CSP – 2016-11-01. Lettre du 17 novembre 2016.*


 *SÛRETÉ DU QUÉBEC (INSPECTEUR M. LUC BELZILE – COMMANDANT). Résolution # CSP 2016-11-01. Lettre du 20 décembre 2016.*

23.2 Relations entre autochtones et les services policiers au Québec – Demande pour la tenue d’une enquête judiciaire provinciale

23.2.1 MRC de Témiscamingue

23.2.1.1 Résolution # 11-16-369

Document déposé :

 *MRC DE TÉMISCAMINGUE. Relations entre autochtones et les services policiers au Québec – Demande pour la tenue d’une enquête judiciaire provinciale. Résolution # 11-16-369. 7 décembre 2016. Correspondance et résolution. 8 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-229 concernant un appui à la MRC de Témiscamingue relativement à une demande pour la tenue d’une enquête judiciaire provinciale sur les relations entre les autochtones et les services policiers au Québec

CONSIDÉRANT la résolution # 11-16-369 (23 novembre 2016) de la MRC de Témiscamingue relativement à une demande pour la tenue d’une enquête judiciaire provinciale sur les relations entre les autochtones et les services policiers au Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC d’Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de Témiscamingue dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-229

Que la MRC d'Avignon appuie la MRC de Témiscamingue dans sa démarche à l'effet de réclamer, auprès du gouvernement du Québec, la tenue d'une enquête judiciaire provinciale sur les relations autochtones et les services policiers au Québec.

ORIGINAL + résolution 11-16-369 :

Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard
Ministre MAMOT et MSP, M. Martin Coiteux
FQM, M. Richard Lehoux, président


C. C. MRC de Témiscamingue, Mme Lyne Gironne, directrice générale et secrétaire-trésorière

24. TECHNOCENTRE TIC GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

24.1 Relance de la stratégie numérique Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

24.1.1 Suivi du dossier

Document déposé :

 *TECHNOCENTRE TIC GÎM. Relance de la stratégie numérique GÎM. 9 décembre 2016. Courriel et présentation. 27 pages.*

25. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-007 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON

25.1 Adoption

Règlement numéro 2016-007 fixant la rémunération des membres du conseil des maires de la MRC d'Avignon

CONSIDÉRANT que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil des maires en matière de fixation de la rémunération;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-02-14-230

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

Que le règlement numéro 2016-007 soit décrété et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Remplacement

Le présent règlement remplace et abroge tout règlement antérieur sur le même objet.

Article 3 – Rémunération

3.1 – Préfet

Une rémunération de base annuelle de 25,000 \$ couvrant toutes les représentations, réunions de la MRC et/ou des divers comités ou commissions.

3.2 – Autres membres

- ◆ 150 \$ / réunion pour les postes suivants :
 - ◆ préfet suppléant;
 - ◆ membre du conseil des maires;
 - ◆ président, vice-président ou membre du comité administratif d'une commission ou d'un comité éligible à une rémunération;

- ◆ 50 \$ / réunion tenue en conférence téléphonique ou web.

Article 4 – Remplacement du préfet par le préfet suppléant

4.1 – Remplacement à un évènement

150 \$ / jour pour un remplacement du préfet à un évènement.

4.2 – Remplacement pour suivi administratif

150 \$ / jour pour un remplacement du préfet pour suivi administratif à la demande du préfet et/ou du directeur général.

4.3 – Remplacement pendant plus de 30 jours

Advenant le cas où le préfet suppléant remplace le préfet pendant plus de 30 jours, le préfet suppléant aura droit, à compter de ce moment (à partir du 30^e jour) et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme à la rémunération du préfet pendant cette période, la rémunération du préfet étant alors abolie pendant cette période.

Article 5 – Allocation de dépenses

Toutes les rémunérations mentionnées dans le présent règlement comprennent l'allocation de dépenses conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001).

Article 6 – Prise d'effet

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Article 7 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ORIGINAL : Municipalités locales


◆ Livre des règlements

26. RESSOURCES HUMAINES

26.1 Groupe SCE

26.1.1 Proposition de services

Document déposé :

 *GROUPE SCE. Proposition de services. Janvier 2017.
6 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-231 concernant l'acceptation de la proposition de services du Groupe SCE

CM-2017-02-14-231


Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement


d'autoriser la signature de la proposition de services du
Groupe SCE.

26.2 Description des tâches des employés(es) de la MRC

26.2.1 Adoption

Documents déposés :

 *MRC AVIGNON. Description des tâches des employés(es) de la MRC d'Avignon. Décembre 2016.
1 page.*

 *MRC AVIGNON. Description des tâches des employés(es) de la MRC d'Avignon. 14 février 2017. 17 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-232 concernant l'adoption de la description des tâches des employés(es) de la MRC d'Avignon

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-232

d'adopter la description des tâches des employés(es) de la MRC d'Avignon.

ORIGINAUX + document : Employés(es) de la MRC d'Avignon

27. SÉCURITÉ INCENDIE

27.1 Formation des pompiers volontaires

27.1.1 Gestionnaire de formation

27.1.1.1 Du Cœur Aux Soins

Résolution numéro CM-2017-02-14-233 concernant la formation des pompiers volontaires de la MRC d'Avignon

CONSIDÉRANT la problématique exposée lors de la rencontre de travail du conseil des maires (14 février 2017) relativement à la formation des pompiers volontaires de la MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-233

Que la MRC d'Avignon :

- 1) Demande à Du Cœur Aux Soins (gestionnaire de formation des pompiers volontaires dans la MRC d'Avignon) de donner l'assurance que le processus de formation des pompiers va se dérouler normalement et au plus tard le 25 février 2017.

- 2) Demande à Du Cœur Aux Soins de collaborer activement avec mesdames Aude Buévoz et Christine Henry dans ce dossier.

ORIGINAL : Du Cœur Aux Soins, Mme Corinne Ferragne

C. C.

**Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement
Mme Christine Henry, préventionniste**


28. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

28.1 Révision

28.1.1 Éléments d'orientation

28.1.1.1 Rencontre avec Mme Aude Buévoz

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Révision planification stratégique – Éléments d'orientation. 14 février 2017. 2 pages.*

Résolution numéro CM-2017-02-14-234 concernant la « Révision de la planification stratégique – éléments d'orientation – Propositions pour 2017 »

CONSIDÉRANT le dépôt du document « Révision planification stratégique – éléments d'orientation – Propositions pour 2017 »;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Paul Audy
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon adopte le document déposé.

Note : Le comité gouvernance sera convoqué pour la suite des travaux relatifs à ce dossier.

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

CM-2017-02-14-234

30. RENCONTRES AVEC LES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Résolution numéro CM-2017-02-14-235 concernant des rencontres avec certains ministères du gouvernement du Québec et la MRC d'Avignon

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-235

Que la MRC mette en place un processus de rencontre avec certains ministères du gouvernement du Québec.

ORIGINAUX + liste à prioriser : Maires de la MRC d'Avignon

31. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET

M. Ghislain Michaud PROPOSE M. Guy Gallant
et résolu unanimement

CM-2017-02-14-236

M. Guy Gallant accepte.

M. Guy Gallant est déclaré élu.

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
QUE l'assemblée soit levée.

CM-2017-02-14-237

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-
trésorier et aménagiste,

Guy Gallant

Gaétan Bernatchez, B.Sc., B.A.A., g.m.a.